

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-04-08-2k

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ et le 08 AVRIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Gilbert GIMBERNAT donne procuration à Claude DAULIACH,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE,
Olivier CABASSUT donne procuration à Pascal VIVIANI.*

Objet : Subventions accordées à diverses associations.

Les associations dont la liste figure ci-dessous ont présenté un dossier de demande de subvention complet afin de solliciter une aide financière au titre de l'année 2025.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°321-2000 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

VU les demandes présentées par certaines associations,

VU la proposition du budget principal 2025 de la commune établie par Monsieur le Maire,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (27 Pour / 2 Abstentions),

- **DECIDE** d'accorder une subvention au titre de l'année 2025 aux associations suivantes :

* L'Atelier Viassois	750 €
* Festa Fabo	500 €
* De fil en aiguille	300 €
* Palettes et Couleurs Viassoises	750 €
* Volley Club	500 €
* Vias Beach Bikers	500 €
* Vias Bikers Group	500 €
* VTT-VTC	1 000 €
* Les Archers Viassois	1 500 €
* Cyclotourisme club	1 000 €
* Swing 42	3 000 €
* GAIA	500 €
* Assoc Républicaine des Anciens combattants	350 €
* Club Lave	1 000 €
* Association Ecole Jean Moulin	10 000 €
* Bâton club Viassois	500 €
* Les commerçants de Vias Plage	3 000 €
* Les volants Viassois	500 €
* Libre je	500 €
* Association Scolaire les Coquelicots	1 500 €
* Un autre toit	500 €
* Vias GR Club Gymnastique Rythmique	1 000 €
* Viens, on chante	2 000 €

- **PRECISE** que les subventions pourront être versées sous forme d'acomptes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

M. P. / 2025
M. P. / 2025